

BIENVENUE À LA MONTÉE PERDRIX



À la Montée Perdrix, vivez au rythme de la nature et de la campagne :

=> au printemps, profitez de l'arrivée des oiseaux et admirez la construction des nids,

=> en été, savourez le ballet des hirondelles et observez la fenaison,

=> en automne, levez les yeux au ciel pour admirer le vol organisé des oiseaux migrateurs et les jolies couleurs orangées de la nature ;

=> enfin en hiver faites de jolies promenades dans le givre autour de l'étang gelé !



Détendez-vous, profitez de la nature, ressourcez-vous et oubliez votre quotidien le temps de votre séjour !



NOTE D'INFORMATION

✓ Contacts :

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Lili au 07 85 90 06 98
ou Lak au 06 73 09 18 84

Urgence médical : le cabinet médical de Toulon sur Allier, Dr DEGUELLE, est joignable au 04 63 73 01 40

✓ Visiteurs :

Toutes personnes non inscrites sur vos contrats de location sont considérées comme « visiteurs. L'accès à la propriété et au gîte sera soumis à l'accord préalable des propriétaires et dans la limite des capacités maximales de chacun des deux gîtes (maximum 4 personnes pour le gîte l'Étable et 6 personnes pour le gîte le Fenil). Chaque visiteur devra s'acquitter de 10 euros par visite.

✓ Chiens :

Les chiens sont acceptés, avec accord préalable des propriétaires au moment de la réservation. Un supplément de 5 euros par jour vous sera demandé pour votre animal. Nous vous demandons de faire attention à la bonne hygiène de la propriété et de ramasser les déjections canines. Même si votre chien est très obéissant, merci de le tenir en laisse aux abords de nos chiens, des chevaux, des poneys et des poules, pour la sécurité de tous.

✓ Inventaire d'arrivée :

Veillez vérifier l'inventaire et nous signaler toute anomalie dans les 24 heures qui suivent votre arrivée. S'il n'est pas contesté, l'inventaire sera considéré conforme au descriptif remis.

✓ État des lieux de départ :

N'oubliez pas de prendre rendez-vous dès que possible pour valider vos horaires de départ (entre 8h30 et 10h).

✓ Literie :

Les lits sont faits à l'arrivée. Lors de votre départ, vous devrez simplement enlever les taies d'oreillers, les draps, housses de couette et draps housse et les mettre dans les paniers des chambres. Les alèses des oreillers et des matelas doivent rester en place, merci de ne pas les retirer avant votre départ.

✓ Chauffe-eau :

Si vous avez des soucis avec le chauffe-eau contactez-nous, n'y touchez pas !

✓ Poubelles :

Le TRI est de rigueur à la Montée Perdrix !

Vous trouverez au sein de la propriété :

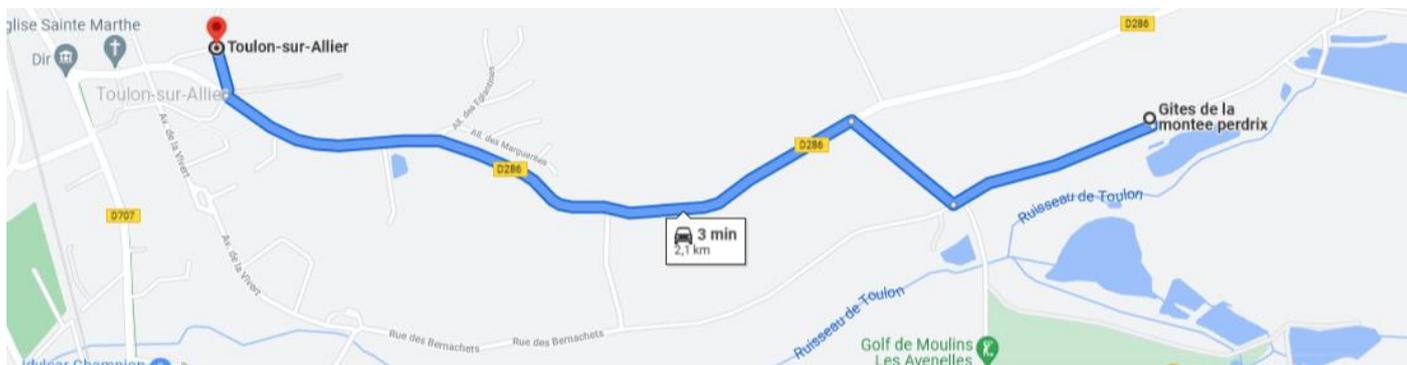
- Un conteneur pour les ordures ménagères (sac poubelle noir)
- Un conteneur à couvercle vert pour les déchets recyclables à mettre à plat et en vrac
- Un conteneur à couvercle vert pour les déchets en verre, à déposer délicatement afin d'éviter la casse
- Un composteur se trouve près du portail (voir explicatif « composteur »)



À NOTER :

Vous trouverez le bac jaune pour les déchets recyclables et le bac vert pour le verre au centre du village de Toulon sur Allier, derrière la salle des fêtes La VIVERT.

Pour tous les autres objets et encombrants, merci de vous rendre dans une déchetterie.



✓ **Vaisselle et article de ménage :**

Les articles cassés ou perdus devront être déclarés et seront facturés au prix indiqué sur l'inventaire.

✓ **Nettoyage du gîte :**

IL EST INTERDIT DE FUMER OU DE VAPOTER DANS LE GÎTE.

- À votre arrivée, merci de signaler toute anomalie de propreté.
- À votre départ, le gîte doit être nettoyé et restitué aussi propre que vous l'avez trouvé à votre arrivée (sauf si option ménage!). Des produits de nettoyage écologiques ainsi qu'un aspirateur balai sont à votre disposition dans le gîte, un aspirateur puissant est disponible gratuitement sur demande ! la douche nettoyée et séchée ; les WC nettoyés ; le frigo vide, nettoyé et sec ; le micro-onde et le four nettoyés, le lave-vaisselle vidé et séché ; la vaisselle lavée, essuyée et rangée, les soles balayés lavés et secs, les tapis aspirés, les couettes repliées sur les lits.

Nous vous rappelons que dans le cas de non-respect de ces points, la caution nettoyage sera conservée, soit 90 euros. De plus, 10 euros par alèse ou taie souillée et 40 euros par couette souillée vous seront facturés.

Disponible gratuitement : Aspirateur et produits d'entretien complémentaires.

Merci pour ces précautions. Nous vous souhaitons un agréable séjour à la Montée Perdrix.
Pour nous joindre : 07 85 90 06 98 ou 06 73 09 18 84

Mis à jour en avril 2025

1- Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner dans les gîtes de la Montée Perdrix, il faut y avoir été autorisé par les propriétaires ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre de la propriété de la Montée Perdrix ainsi qu'au respect du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner dans les gîtes de la Montée Perdrix implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer dans le respect d'autrui. Les propriétaires se réservent le droit, pour un motif légitime, de refuser toutes personnes ayant, par exemple, porté injustement atteinte à l'image de la Montée Perdrix ou des ses propriétaire par toutes les façons. Tout mauvais comportement verbal ou physique que constateraient les propriétaires pourra entraîner la résiliation du contrat, sans aucun délai et le départ anticipé du locataire sans aucun remboursement.

Nul ne peut y élire domicile.

2- Formalités de police

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas admis.

Les locataires devront avoir en leur possession leur contrat d'habitation principale (comprenant l'extension villégiature) avec le numéro de police.

3- Installation ou désinstallation

Les arrivées se font à partir de 17h et les départs avant 10h.

4- Modalités de départ

L'état des lieux doit être fait entre 8h30 et 10h le jour du départ. Pour tout départ anticipé, merci de prévenir les propriétaires pour les modalités.

5- Aire de jeux

Une aire de jeux, composé d'un portique adulte et d'un trampoline sont à la disposition des voyageurs. Leur utilisation devra être responsable. Les mineurs restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents.

Un terrain de pétanque est à la disposition des voyageurs. Un jeu de boules de pétanque pourra être prêté gratuitement sur demande, sous réserve de le rendre complet et dans le même état.

Une table de ping-pong est à disposition des voyageurs. Son utilisation devra être soignée et une attention particulière devra être portée au soin de la table, notamment pour éviter toute rayure sur celle-ci. Les mineurs restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents lors de l'utilisation de la table de ping-pong. Des raquettes de ping-pong et des balles pourront être prêtés sur demande. Toute dégradation sur la table sera facturée (de 10 à 150 euros, de la rayure à la dégradation matérielle) et sur les raquettes pour un montant de 10 euros.

6- Bruits et silence

Les voyageurs sont priés d'éviter tous bruits ou discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

Le propriétaire assure la tranquillité de ses voyageurs en fixant des horaires pendant lesquels le silence devra être respecté : de 22h à 8h.

7- Utilisation des Spas

Pour les gîtes le Fenil et l'Étable, un SPA extérieur privatif est disponible de mi-avril à mi-octobre. Avant chaque bain, merci de prendre une douche et d'éviter tout produit pour le corps, produits cosmétiques, parfums, etc. sous peine d'avoir une apparition de mousse anormale lors de l'utilisation du SPA.

L'utilisation des Spas est fortement déconseillée aux jeunes enfants et femmes enceintes, et toute personne allergique au brome.

Si la pompe se met à biper ou se met en défaut « E90 », merci de contacter Lakhdar.

8- Visiteurs

Après avoir été autorisés par les propriétaires ou son représentant et sous condition de ne pas dépasser la capacité maximale du gîte, les visiteurs peuvent être admis au sein de la propriété sous la responsabilité des voyageurs qui les reçoivent et après avoir acquitté le tarif en vigueur de 10 euros par personne.

Le visiteur devra quitter le gîte avant 23h. Il a le droit d'utiliser l'aire de jeux.

9- Animaux de compagnie

Les chiens sont acceptés, avec accord préalable des propriétaires au moment de la réservation. Un supplément de 5 euros par jour vous sera demandé pour votre animal. Nous vous demandons de faire attention à la bonne hygiène de la propriété et de ramasser les déjections canines. Même si votre chien est très obéissant, merci de le tenir en laisse aux abords de nos chiens, des chevaux, des poneys et des poules, pour la sécurité de tous.

Nous acceptons vos animaux de compagnie sous certaines conditions

- Dans le gîte l'Étable
- Dans le gîte le Duplex.

Nous vous remercions de porter une attention particulière à l'intérieur du gîte. Nous vous prions également de ne pas laisser vos animaux monter sur les meubles, canapés, lits, tapis, à faire attention à ce qu'aucune dégradation ne soit faite dans le gîte. Nous vous remercions de veiller à la propreté et à la qualité des lieux, tant dans le gîte qu'au sein de la propriété !

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés seuls au sein de la propriété, enfermés dans le gîte en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Merci de tenir vos chiens en laisse sur les routes (arrêté municipal) et autour de nos chiens (réactifs congénères).

10- Les chevaux et poneys médiateurs de la Montée Perdrix

Les chevaux et les poneys de la propriété vivent en troupeaux stables. Merci de ne pas les perturber dans leur environnement et d'éviter de les toucher.

Il est strictement interdit de les nourrir.

Si vous souhaitez interagir avec un de nos chevaux/poneys, vous pouvez demander une séance de découverte d'équicie, afin de découvrir le cheval du point de vue du cheval auprès de Céline.

RÈGLEMENT DE PÊCHE SUR L'ÉTANG

1- Accès

L'étang de la Montée Perdrix est un étang privé. Seuls les voyageurs des gîtes en ont l'accès libre et les visiteurs sous condition d'acceptation des propriétaires et de l'acquittement de 10 euros par personne pour la journée.

2- Engagement

Les propriétaires informent leurs voyageurs du statut « espace naturel sensible du site » et des obligations y afférant (protection et respect des milieux aquatiques et terrestres, enlèvement des déchets...).

3- Organisation de la pêche

Les dates d'ouverture de la pêche sont fixées au 26 avril et celles de fermeture au 31 décembre.

4- Gestion du site

L'entretien de l'étang de la Montée Perdrix est du ressort des propriétaires. Il ne pourra être procédé à aucune intervention sur les équipements ni sur les végétaux autour de l'étang. La gestion piscicole et halieutique est assurée par les propriétaires.

5- Conditions techniques

Dans certains cas (travaux, abaissement important du niveau de l'étang, surveillance des digues ...), la fermeture de la pêche, à titre exceptionnel, pourra être décidée par les propriétaires. La durée de fermeture sera fonction de la nature des travaux, de leur période et de la durée d'abaissement de l'étang.

6- Engagements particuliers

À titre exceptionnel, les propriétaires pourront organiser sur le site des manifestations spécifiques (sorties scolaires, animations nature, fête de la pêche...).

7- Accès aux emplacements

L'accès aux postes de pêche ne peut se faire qu'à pied, exception faite pour les personnes à mobilité réduite.

8- Horaires de pêche

La pêche sera autorisée à partir d'une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil. La pêche de nuit, par exemple pour la carpe, n'est pas autorisée.

9- Techniques de pêche

✓ Modes de pêche

La pêche à la ligne (au coup, lancé, vif, mouche) est autorisée.

Les pêcheurs peuvent utiliser au plus 2 lignes chacun.

Tout engin flottant permettant l'accès sur l'eau n'est pas autorisée.

Tout mode de pêche autre que la ligne est interdit.

Les bateaux amorces et transporteurs de ligne ne sont pas autorisés.

Définition (Unique) de la ligne : Montée sur canne, munie de deux hameçons ou de trois mouches artificielles au plus et disposée à proximité du pêcheur.

✓ Appâts et amorces

L'utilisation d'appâts et d'amorces n'est pas tolérée afin de ne pas porter atteinte à la qualité des eaux.

10- Captures

La pêche dans l'étang de la Montée Perdrix est avant tout éco-responsable. Une pratique NO KILL est imposée, consistant à relâcher volontairement et systématiquement les poissons pêchés, qu'ils atteignent ou non la taille légale de capture fixée par la réglementation.

11- Conditions d'utilisation du site

✓ Usages

Les pêcheurs venant sur le site acceptent les autres usages qui s'y déroulent : promenades, activité éducative ... Ils acceptent également les fluctuations de niveaux qui peuvent survenir.

✓ **Respect des lieux**

- Interdiction de couper les végétaux sur l'ensemble du site y compris autour des postes de pêche
- Interdiction de faire des modifications ou d'intervenir sur les équipements,
- Interdiction de faire du feu,
- Les pêcheurs doivent rapporter leurs déchets
- Interdiction d'introduire ou de déverser des poissons et autres animaux dans l'étang sauf pour des poissons pris dans l'étang dans le cadre de la pratique NO KILL.

✓ **Respect du règlement**

Le site et la pratique de la pêche sont contrôlés par les propriétaires. Tout pêcheur ayant manqué à ces obligations devra arrêter son activité.



LABEL ÉCO-GÎTE



Lili et Lak, particulièrement sensibles à la sauvegarde de l'environnement, ont à cœur la mise en avant du côté écologique qu'ils développent. Vous trouverez donc quelques éco-gestes à pratiquer pour entrer dans la démarche écologique dans laquelle sont engagés le gîte en partenariat avec le Sitcom Nord Allier.

Gestion des déchets : Une poubelle plus légère, c'est facile !
Pour diminuer votre production d'ordures ménagères, retrouvez quelques conseils :

- ⇒ Triez vos déchets recyclables : Pour trier vos emballages recyclables, vous disposez de sacs jaunes. Il vous suffit d'y mettre tous les déchets recyclables, tels que les bouteilles, bidons et flacons en plastique, les papiers et cartons propres, les briques alimentaires, les boîtes de conserves et les canettes.



Attention : pour le verre, les pots, bocaux et bouteilles sont uniquement collectés par apport volontaire dans les colonnes à bandeaux verts disposées à plusieurs endroits dans Toulon-sur-Allier.

- ⇒ Faites du compost : Ne jetez pas vos déchets de cuisine et de jardin dans votre poubelle habituelle, faites-en du compost, qui servira d'engrais pour nos plantations !
- ⇒ Donner vos restes alimentaires aux poules : vous trouverez dans le chapitre dédié aux animaux la liste des déchets alimentaires que les poules affectionnent !
- ⇒ **BUVEZ L'EAU DU ROBINET** !!!! Nous avons la chance d'avoir une très bonne eau en Auvergne, goûtez-la ! Cet éco-geste réduira drastiquement vos déchets plastiques !



Suivez d'autres éco-gestes simples, à votre manière et à votre rythme, le temps de votre séjour :

⇒ Utilisez les produits ménagers présents dans le gîte, ils sont écologiques et fabriqués avec des produits naturels.

⇒ Consommez l'eau avec modération ! Sachez que l'eau utilisée pour arroser les plantations est celle de l'étang et celle pour abreuver nos animaux vient du puits !

⇒ La climatisation réversible est moins énergivore que les autres systèmes de chauffage. Vous pouvez contribuer à un éco-geste simple pour la climatisation : sachez qu'un degré de température en plus l'été **dans** la maison représente potentiellement 4 à 5 % d'économies. Autre solution : choisissez le mode déshumidification du **climatiseur** (mode « dry »), souvent suffisant pour votre confort **et** plus économe en énergie.

⇒ Les ampoules des tous les luminaires du gîte sont des LEDS. Elles ont une consommation d'électricité bien moindre que celle des ampoules à incandescence, des halogènes ou encore des lampes fluo-compactes. ... L'intérêt par rapport aux lampes à filament n'est pas à prouver puisque pour 60W restitués, elle consommera 60W alors que la LED consommera seulement 9W.

⇒ Les luminaires de la pergola sont des ampoules solaires. N'hésitez pas à vous en servir pour une ambiance cocooning lors de vos soirées en extérieur !

⇒ Votre panier de bienvenue contient exclusivement des produits de producteurs locaux.



Pour éviter aux fruits et légumes de voyager plus que vous : consommez local pendant votre séjour ! De nombreux marchés vous permettent de consommer des produits locaux, frais et provenant directement des producteurs de l'Allier !

UTILISATION DU COMPOSTEUR

Chaque gîte est équipé d'un bio-seau qui vous permet de stocker en cuisine les déchets alimentaires destinés au composteur.

Mais que dois-je mettre ou non dans mon bio-seau ?



Pour le compost :



- Epluchures de fruits et de légumes
- Noyaux en petite quantité
- Reste de repas d'origine végétale (pâtes, riz, légumes, pain)
- Coquilles d'œufs et coquillages pilés
- Boîtes de fromage en bois ou carton non imprimé, boîte à œufs
- Marc de café, thé, infusettes
- Papier absorbant (filtres à café, essuie-tout)
- Fleurs et plantes d'intérieur
- Cheveux, poils et plumes.

À ne pas mettre :



- Restes de viande (attirent les animaux et génèrent les mauvaises odeurs)
- Produits laitiers, huiles de fritures
- Cartons imprimés, tissus
- Végétaux très résistants : noyaux, trognons de choux, végétaux de conifères, feuilles de lauriers, de lierres, ...
- Coquillages entiers
- Gros morceaux de bois
- Litières pour animaux et excréments
- Cendres et sciures de bois en grande quantité

SERVICES SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉS :

- une prestation « ménage » pendant votre séjour pour 90 euros supplémentaires ;
- l'option ménage fin de séjour est également proposée à 90 euros, merci de prévenir les propriétaires lors de votre réservation ou lors de votre d'arrivée, si vous l'aviez pas choisie.
- la location de vélos : 4 € / vélo / demi-journée, possibilité siège bébé, vélos selon disponibilité ;
- la location de cannes à pêche : 2 € / canne / demi-journée ;
- la location de raquettes de tennis et de balles : kit tennis (1 raquette et 4 balles pour une séance d'une heure et demie) : 2 €
- prêt de boules de pétanque (à demander aux propriétaires)
- prêt de raquettes et balle de ping-pong.